

Bureau de la métropole du 28 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
14 septembre 2018

Conseillers en exercice
37

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

, M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

B 2018-09-251 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pépinière urbaine d'entreprise – Aide aux propriétaires de pas-de-porte vacants : attribution de subventions

Le rapporteur, M. Michel GOURTAY
donne lecture du rapport suivant

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Pépinière urbaine d'entreprise – Aide aux propriétaires de pas-de-porte vacants : attribution de subventions

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n° C 2017-12-182, le Conseil de la métropole a approuvé la convention de partenariat Brest métropole-Région au titre de la politique du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) dont le volet métropolitain intègre la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique (SMDE). Cette convention permettra la mise en place de l'aide aux propriétaires de pas-de-porte vacants.

Ce dispositif d'aides financières mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 a vocation à soutenir le développement d'activités économiques sur les zones à forte vacance de pas-de-porte commerciaux (>15%) et/ou sur les quartiers prioritaires et de veille de la politique de la ville.

Sur le territoire de Brest métropole, il s'applique sur le secteur du Haut de Jaurès.

Les propriétaires peuvent sous conditions, bénéficier d'une subvention d'un montant maximal de 3 500€ net de taxes, à hauteur de 50 % des investissements subventionnables plafonnés à 7 000€ TTC.

Le versement de cette aide financière se fera à l'issue des travaux et sur présentation des justificatifs de réalisation et de paiement (factures acquittées, ..).

Après examen déterminant la vacance depuis plus de 12 mois et la poursuite d'un usage économique sur le pas-de-porte concerné, il est proposé au Bureau de la métropole d'attribuer la subvention au bénéficiaire figurant dans l'état récapitulatif ci-joint.

Les crédits sont prévus au budget 2018, programme 229 - article 20422 DVSAG

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, et après avis des commissions compétentes :

- d'approuver l'attribution de subventions au bénéficiaire figurant dans l'état récapitulatif ci-joint,

- d'autoriser le versement des aides dès réception des pièces attestant de la réalisation des travaux.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE